

PANDÉMIE GRIPPALE

Définition

C'est un risque de propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

Les différents types de virus, leurs mutations, les modes de transmission et l'état d'hygiène sont les causes principales de ce genre de risque qui peuvent s'aggraver si les services médicaux ne sont pas ou plus accessibles.

Les personnes les plus vulnérables sont :

- les personnes âgées,
- les enfants,
- les sans-abris.

Différents modes de transmission

- animal à animal ⇒ risque d'abattage de troupeaux,
- animal à homme ⇒ combinaison génétique (voire mutation) entre virus grippaux animaux et humains,
- homme à homme ⇒ soit par voie aérienne, soit par contact direct ou indirect avec une personne infectée.

Mesures

La politique de santé publique est essentiellement nationale. Elle trouve en le maire, un allié dans la mise en œuvre de ses orientations.

Prévention et Protection

- la vaccination préventive,
- les traitements antiviraux selon la nature du virus,
- la traçabilité des voyageurs (gare, aéroports),
- l'hygiène.

Un « plan blanc d'établissement » doit être établi par les établissements de santé et déclenché en cas de crise.

En cas de pandémie grippale, la population peut se tenir informée auprès de la mairie.

De plus, elle peut accéder à :

- une cartographie de la pandémie établie et mise à jour selon son évolution,
- un numéro vert Info grippe : **0 825 302 302**.